

ministration, la direction et l'enseignement sont exclusivement confiés à un personnel laïque.

“ Art. 4. — Aucun membre du clergé régulier ou séculier, ou y ayant appartenu ne pourra être admis dans un établissement d'enseignement.

“ Il en sera de même de toute personne ayant fait ses études dans un établissement administré, dirigé ou inspiré par les personnes désignées au paragraphe précédent.

“ Sera considéré comme établissement d'enseignement, et par conséquent soumis aux dispositions qui précèdent, toute institution qui, sous le nom de pension ou autre, réunirait des enfants ou des jeunes gens destinés à suivre les cours de l'enseignement public.

“ Art. 5. — Les directeurs devront être nommés et les professeurs ou instituteurs agréés par l'autorité publique. Ils seront révocables.”

Etant donné l'esprit de la chambre, il est plus que probable que les principales dispositions du projet Brisson seront greffées sur celles du projet ministériel, de manière à ce que la loi future soit aussi scélérate et aussi monstrueuse que possible.

Ainsi donc, d'ici à quelques semaines, un parlement sectaire aura porté le dernier coup à l'enseignement secondaire libre, dont les assises avaient été posées en 1850. Et la troisième République aura détruit ce que la deuxième République avait fondé.

* * *

Les élections générales pour le Congrès ont eu lieu le 4 novembre aux Etats-Unis. La lutte a été très active et très ardente. Les républicains ont conservé la majorité, quoique cette majorité ait été réduite. La bataille a été particulièrement acharnée dans l'Etat de New-York. Les républicains avaient triomphé dans cet Etat, aux dernières